

différents !

TOUS

TOUS

différents !



Tous différents !



Les Élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP) constituent une population très diversifiée d'enfants en situation particulière impactant la relation à l'école et aux apprentissages. Les profils de ces élèves sont divers : souvent en grande difficulté scolaire ; il peut s'agir d'élèves nouvellement arrivés en France (allophones), en situation sociale difficile, d'élèves intellectuellement précoces, d'élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ou dans les cas les plus graves parfois atteints de maladies chroniques ou d'handicaps sévères.

Les « Besoins Éducatifs Particuliers » sont des aménagements de la scolarité et des adaptations pédagogiques pour leur permettre d'apprendre au même titre que les autres élèves qui ne rencontrent pas ces difficultés. L'objectif est de lever les contraintes ou les obstacles afin d'individualiser leur parcours scolaire et favoriser les apprentissages.

Afin d'adapter la prise en charge de ces élèves aux profils variés, la première étape à mettre en œuvre **par les parents consiste à effectuer un ou plusieurs bilans chez des professionnels de santé** : chez un orthophoniste, chez un psychologue (pour obtenir une mesure de QI), chez un neurologue ou un ergothérapeute.

Naturellement, beaucoup de parents craignent l'annonce qui peut être faite et reculent les rendez-vous avec les praticiens. Mais il ne faut pas oublier que **plus le diagnostic est fait rapidement, plus efficacement on peut aider l'enfant dans sa scolarité.**

L'annonce du diagnostic est parfois vécue comme un choc par les parents. Apprendre que son enfant est aux prises avec des difficultés physiques ou qu'il a des problèmes sur le plan du développement suscite de vives émotions.

Voici des exemples de réactions possibles :

- *Les parents mentionnent souvent ne pas comprendre l'ensemble des éléments expliqués par les professionnels au moment de l'annonce du diagnostic. Les termes techniques comme dyslexie, dysgraphie, dysphasie, dyscalculie... sont en effet très complexes.*
- *Les parents se sentent parfois démunis en rentrant à la maison. Ils doivent commencer à faire un deuil : le deuil de l'enfant « idéal » et de la famille dite « normale ». De plus, chaque parent le vit à sa manière et à son rythme, ce qui peut provoquer des tensions au sein du couple.*
- *Certains parents peuvent éprouver de la colère et trouver la situation injuste.*
- *D'autres se sentent coupables de la situation de leur enfant même s'ils n'y sont pour rien.*
- *Les parents peuvent se sentir incompris par leur entourage qui ne vit pas cette même réalité.*

Ces réactions sont normales. Le diagnostic indique aux parents qu'ils feront face à des exigences plus grandes que celles qu'affrontent en général les parents d'enfants qui ne présentent pas de besoins particuliers.

Une fois les difficultés identifiées à la suite du diagnostic, l'élève sera vu par les psychologues et médecins scolaires. Les délais sont parfois assez longs avant de débiter ces premières rencontres et il ne faut pas hésiter à relancer les intervenants ou faire intervenir les représentants des parents d'élèves pour favoriser une prise en charge la plus rapide possible. Une équipe éducative composée d'enseignants de l'établissement scolaire, de la directrice ou du directeur, du psychologue scolaire, du médecin scolaire et des parents est constituée afin d'établir le dossier qui permettra aux parents de saisir la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui mettra en place les besoins éducatifs particuliers. Par exemple, des personnels aidant dénommés AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) ou AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) peuvent venir accompagner l'élève partiellement ou à plein temps durant les temps d'apprentissages.

Ces personnels, conjointement avec l'enseignant, aideront l'élève pour

manipuler, écrire, pour les situations d'évaluation en contournant la difficulté, proposant des alternatives.

Mais ils n'accompagnent pas l'enfant durant les temps périscolaires (garderie, cantine, aide aux devoirs). Il faut alors parfois essayer de trouver des solutions complémentaires (famille, garde d'enfant) ou d'adapter son activité professionnelle pour la prise en charge sur le temps non scolaire si cela est nécessaire. Ce nouvel équilibre familial est parfois difficile à mettre en place car maintenir une activité professionnelle est aussi une source de rémunération qui permettra de subvenir au mieux aux besoins notamment de leur enfant. Assurer les besoins matériels, de soins et de suivis de son enfant est aussi indispensable pour permettre une bonne scolarité de l'enfant.

Mettre en place la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers est un parcours long, déstabilisant et chargé d'émotions. **Les solutions proposées par l'institution scolaire sont heureusement de plus en plus diversifiées et évoluent constamment. Pour obtenir de l'aide et des informations, n'hésitez pas à solliciter les représentants des parents d'élèves FCPE de votre établissement ou contacter directement la FCPE du NORD.**

Pour comprendre les acronymes de l'école inclusive

Acronyme Signification

AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté / LEA (Lycées d'Enseignement Adapté)	MA	Maison des Adolescents	SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
AESH (AVS)	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (Auxiliaire de Vie Scolaire)	ESS	Equipe de Suivi de Scolarisation	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées	SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
ASH	Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap	GEVA sco	Guide d'Evaluation Scolaire	MECSa	Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire	SSEFIS	Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire
EBEP	Elève à Besoins Educatifs Particuliers	IEM	Institut d'Education Motrice	MECSO	Maison d'Enfant à Caractère Social	TDAH	Trouble de Déficit d'Attention Hyperactivité
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	IEN-ASH	Inspecteur de l'Education Nationale pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap	PAI	Projet d'Accueil Individualisé	TED	Trouble Envahissant du Développement
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	IMC	Infirme Moteur Cérébral	PAP	Projet d'Accompagnement Personnalisé	TSA	Trouble Spécifique des Apprentissages
CMP	Centre Médico-Psychologique	IMOC	Infirme Moteur d'Origine Cérébrale	PE	Professeur des Ecoles	TSL	Trouble Spécifique du Langage
CMPP	Centre Médico-Pscho-Pédagogique	IME	Institut Médico-Educatif	PIAL	Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés	ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Ecole, Collège, Lycée)
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance	ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	PMI	Protection Maternelle et Infantile	UE	Unité d'Enseignement
EE	Equipe Educative	LEA	Lycée d'Enseignement Adapté	PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Educative	UP2A	Unité Pédagogique pour enfants Allophones Arrivants (allophone : qui ne parle pas la langue du pays où il vit)
ER	Enseignant Référent	LPC	Langue Parlée Complétée	PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation	UP2A-NSA	Pour les élèves Non Scolarisés Antérieurement
		LSF	Langue des Signes Française	RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté		
				RA	Regroupement d'Adaptation		